

**Mardi 13 décembre 2011**  
**20H30**

Convocations adressées aux Conseillers Municipaux le

Mercredi 06 décembre 2011



**ORDRE DU JOUR**

- ⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 8 novembre 2011.*
- ⇒ *Intercommunalité.*
  - *Syndicat intercommunal BOCOSAVE - rapport d'activités 2010.*
  - *Extension du périmètre de la Communauté d'agglomération Rennes Métropole à la Commune de Laillé - avis.*
  - *Rennes Métropole. Déchets - présentation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.*
- ⇒ *Administration générale. Dénomination d'une place.*
- ⇒ *Enfance-jeunesse.*
  - *Restauration collective. Tarifs.*
  - *ALSH enfance. Tarifs ALSH.*
  - *ALSH enfance. Tarifs APS.*
  - *Projets petite enfance.*
- ⇒ *Finances.*
  - *Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées.*
  - *Décision modificative du Budget n°3.*
  - *Tarifs communaux 2012.*
- ⇒ *Patrimoine. Vente de terrains communaux à la Vayrie.*
- ⇒ *Ressources Humaines.*
  - *Personnel. Avancement de grade - suppression et création de poste.*
  - *Personnel - tableau des effectifs.*
- ⇒ *Urbanisme. Extension du centre de loisirs - demande de subvention au Conseil régional.*
- ⇒ *Questions diverses.*

**Présents** : M. NOUYOU Didier,

Mme BOUTHEMY Catherine, Mme CHATELLIER Marie-Christine, M. CROCQ Alain, M. DEVILLE Serge, M. FOURAGE Jean-Michel, Mme GENTRIC Annick, M. LAUNAY Didier, Mme LE CHÊNE Véronique, Mme LE MALET Brigitte, M. LERAY Patrick, M. POULAUD Pierre, Mme SÉVEN Dominique, M. SORAIS Jean -Paul.

**Absents** : Mme LECAPITAINE Maryline.

**Absents excusés** : Mme BLAVETTE Véronique, Mme COUSIN Ingrid, M. GALLO Jean-François, Mme GAUTIER Carole, M. NICOLAS Patrick.

**Procurations de votes** : Mme BLAVETTE Véronique à Mme BOUTHEMY Catherine, M. GALLO Jean-François à M. SORAIS Jean -Paul, Mme GAUTIER Carole à Mme SÉVEN Dominique, M. NICOLAS Patrick à M. FOURAGE Jean-Michel.

**Secrétaire de séance** : M. LERAY Patrick.

**2011-102 Compte-rendu du Conseil municipal. Approbation du compte-rendu du 8 novembre 2011.**

Le compte rendu de la séance du 8 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

**2011-103 Intercommunalité. Syndicat intercommunal BOCOSAVE - rapport d'activités 2010.**

Présentation du rapport annuel sur le service public d'assainissement collectif et non collectif (SPANC) pour l'exercice 2010 du BOCOSAVE (Syndicat intercommunal d'assainissement comprenant les communes de Bourgbarré, Corps-Nuds, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche).

L'organisation administrative du service fonctionne en Syndicat intercommunal.

*Au sujet de l'assainissement collectif,*

- le patrimoine du service est constitué de 97 km de canalisations (hors branchements des eaux usées), 17 postes de relèvement.
- 5 491 abonnés en 2010
- Interventions :

<b>Interventions curatives</b>	
Nombre de désobstruction sur le réseau	18
Sur branchements	5
Sur canalisations	13
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	565
<b>Interventions de curage préventif</b>	
Nombre d'interventions sur le réseau	5
Sur branchements	1
Sur canalisations	4
Longueur de canalisation curée (ml)	14 609

- Afin d'optimiser le fonctionnement de l'ensemble du système d'assainissement, il a été mis en œuvre, à l'occasion de la mutation de tout bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau public d'assainissement collectif existant, un contrôle des installations de collecte intérieure de l'ensemble des habitations situées sur le territoire du BOCOSAVE.  
Il est à la charge du propriétaire avant la mutation avec obligation de mise en conformité le cas échéant. Le montant applicable fait l'objet d'un engagement contractuel entre le BOCOSAVE et le prestataire exploitant le réseau concerné.
- Dans le cadre des réseaux de refoulement du BOCOSAVE, du fait de la longueur des tronçons et de la topographie ; et afin d'éviter des sur-profondeurs et donc des coûts de travaux plus conséquents, des équipements telles que des ventouses et des vidanges ont été mis en place.  
Ces équipements sont classiques sur des réseaux en refoulement que cela soit pour de l'eau usée ou de l'eau potable. Les ventouses sont sur les points hauts et les purges sur les points bas.  
Les ventouses sont installées à cause de la présence d'air dans les canalisations qui peut être d'origine accidentelle mais elle est le plus souvent due aux conditions

d'exploitation et elle va éliminer l'air se concentrant aux points hauts des canalisations.

- Curage et vidange des lagunes de Saint-Armel.
- Travaux sur les communes de Vern-sur-Seiche et Corps-Nuds.

Evolution de la facturation :

## **Facturation**

<b>BOURGBARRE : Collecte et dépollution des eaux usées</b>	<b>Volume</b>	<b>Prix 2011</b>	<b>Montant au 01/01/2010</b>	<b>Montant au 01/01/2011</b>	<b>N/N-1</b>
Part délégataire			0	0	
Part collectivité(s)			253.16	253.16	0.00%
Abonnement			32.36	32.36	0.00%
Consommation	120	1.84	220.8	220.8	0.00%
Organismes publics			21.6	22.8	5.56%
Modernisation du réseau de collecte	120	0.19	21.6	22.8	5.56%
<b>Total HT</b>			<b>274.76</b>	<b>275.96</b>	<b>0.44%</b>
TVA à 5.5 %			15.11	15.18	0.44%
<b>Total TTC</b>			<b>289.87</b>	<b>291.14</b>	<b>0.44%</b>

<b>CORPS NUDES : Collecte et dépollution des eaux usées</b>	<b>Volume</b>	<b>Prix 2011</b>	<b>Montant au 01/01/2010</b>	<b>Montant au 01/01/2011</b>	<b>N/N-1</b>
Part délégataire			0	0	
Part collectivité(s)			244.76	244.76	0.00%
Abonnement			32.36	32.36	0.00%
Consommation	120	1.77	212.4	212.4	0.00%
Organismes publics			21.6	22.8	5.56%
Modernisation du réseau de collecte	120	0.19	21.6	22.8	5.56%
<b>Total HT</b>			<b>266.36</b>	<b>267.56</b>	<b>0.45%</b>
TVA à 5.5 %			14.65	14.72	0.45%
<b>Total TTC</b>			<b>281.01</b>	<b>282.28</b>	<b>0.45%</b>

<b>SAINT ARMEL : Collecte et dépollution des eaux usées</b>	<b>Volume</b>	<b>Prix 2011</b>	<b>Montant au 01/01/2010</b>	<b>Montant au 01/01/2011</b>	<b>N/N-1</b>
Part délégataire			0	0	
Part collectivité(s)			283.16	283.16	0.00%
Abonnement			32.36	32.36	0.00%
Consommation	120	2.09	250.8	250.8	0.00%
Organismes publics			21.6	22.8	5.56%
Modernisation du réseau de collecte	120	0.19	21.6	22.8	5.56%
<b>Total HT</b>			<b>304.76</b>	<b>305.96</b>	<b>0.39%</b>
TVA à 5.5 %			16.76	16.83	0.39%
<b>Total TTC</b>			<b>321.52</b>	<b>322.79</b>	<b>0.39%</b>

<b>VERN SUR SEICHE : Collecte et dépollution des eaux usées</b>	<b>Volume</b>	<b>Prix 2011</b>	<b>Montant au 01/01/2010</b>	<b>Montant au 01/01/2011</b>	<b>N/N-1</b>
Part délégataire			72.74	73.38	0.90%
Abonnement			33.26	33.54	0.80%
Consommation	120	0.332	39.48	39.84	0.90%
Part collectivité(s)			295	295	0.00%
Abonnement			19	19	0.00%
Consommation	120	2.3	276	276	0.00%
Organismes publics			21.6	22.8	5.60%
Modernisation du réseau de collecte	120	0.19	21.6	22.8	5.60%
<b>Total HT</b>			<b>389.34</b>	<b>391.18</b>	<b>0.50%</b>
TVA à 5.5 %			21.41	21.51	0.50%
<b>Total TTC</b>			<b>410.75</b>	<b>412.69</b>	<b>0.50%</b>

Au sujet du SPANC (service public d'assainissement non collectif), ce service est dédié aux particuliers et regroupe :

- des compétences obligatoires : contrôle de conception (études), de réalisation (travaux) et de fonctionnement (vidanges...). Le cas échéant, pour tout dépôt de permis de construire, le SPANC est sollicité pour donner son avis sur le dispositif d'assainissement.  
En 2010 : contrôles de conception : 27 ; contrôles de réalisation : 8
- des compétences optionnelles telles que la réalisation périodique de vidanges et la réhabilitation des installations non conformes.

Toutes les installations devront être contrôlées avant le 31 décembre 2012. Il y a eu 300 contrôles sur les 1150 installations.

L'état de la dette est la suivante :

Encours de la dette le 31 décembre 2010 : 3 693 833,62 €

Remboursements en cours d'exercice en 2010 : 295 586,18 €

Total des travaux engagés :

- Vern-sur-Seiche : 163 147 €
- Corps-Nuds : 427 863 €

Les recettes s'élèvent à 1 234 499,02 € :

Les recettes liées à la facturation des abonnées s'élèvent à 1 130 910,93 €.

Les recettes liées aux participations des particuliers pour les extensions ou raccordement s'élèvent à 15 898,31 € et les subventions à 87 689,78 €.

Le document est consultable en Mairie.

#### **2011-104 Intercommunalité. Extension du périmètre de la Communauté d'agglomération Rennes Métropole à la Commune de Laillé – avis.**

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des collectivités territoriales,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-5, L 5211-18,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2007 modifié portant mise à jour des statuts de Rennes Métropole,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Laillé du 22 juin 2011 ayant émis le vœu d'adhérer à la Communauté d'agglomération de Rennes Métropole,

**Vu** le courrier du 21 septembre 2011 du Maire de Laillé sollicitant l'engagement des démarches d'adhésion de Laillé à la Communauté d'agglomération Rennes Métropole,

**Vu** la délibération de Rennes Métropole n° C 10.104 du 29 avril 2010, Débat et orientations sur la Réforme de l'intercommunalité ayant acté le principe d'un nécessaire élargissement du périmètre de Rennes Métropole,

**Vu** la délibération de Rennes Métropole n° C 11.232 du 7 juillet 2011 donnant un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de la coopération intercommunale transmis par le Préfet et un avis favorable aux communes ayant manifesté leur souhait d'adhérer à Rennes Métropole et notamment la Commune de Laillé,

**Vu** la délibération de Rennes Métropole n° C 11.357 du 20 octobre 2011 portant décision d'étendre le périmètre de la Communauté d'agglomération à la commune de Laillé,

Monsieur le Maire indique que faisant suite au vœu d'adhésion de la commune de Laillé à la Communauté d'agglomération Rennes Métropole, le Conseil communautaire de Rennes Métropole par délibération du 20 octobre 2011 a décidé d'étendre son périmètre à cette collectivité.

Cette extension de périmètre permettra, dans le cadre de la volonté de dialogue et d'ouverture de Rennes Métropole, aux communes et communautés qui le souhaitent, de mieux faire coïncider le périmètre de la Communauté d'agglomération avec le bassin de vie métropolitain, favorisant ainsi une meilleure cohérence du territoire communautaire.

En application de l'article L 5211-5 du CGCT, la délibération n° C 11.357 de Rennes Métropole a été notifiée aux maires des communes intéressées afin de solliciter l'expression de leur accord dans un délai de trois mois. Cet accord sera obtenu par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

#### **Le conseil municipal est invité à :**

- donner un avis à l'extension du périmètre de Rennes Métropole à la commune de Laillé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal donner un avis favorable à l'extension du périmètre de Rennes Métropole à la commune de Laillé.

### **2011-105 intercommunalité. Déchets - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

Madame Bouthemy, Maire-Adjointe, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la communauté d'agglomération Rennes Métropole, établi selon les dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000. Ce document a été porté à la connaissance des Conseillers communautaires le 20 octobre dernier.

Ce service est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 de la compétence de la Communauté d'Agglomération Rennes Métropole. Cette même année la collecte des cartons et des papiers de bureau a été mise en place avec l'entreprise d'insertion « La Feuille d'Erable ».

En application de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, Madame Bouthemy communique les principaux éléments de ce rapport. Elle rappelle les événements marquants de l'année 2010 :

- Lancement du programme local de prévention des déchets de Rennes Métropole avec l'ADEME (2010-2015). Objectif : moins 7 % de déchets en 5 ans.
- Démarrage du projet européen Life+ Miniwaste (réduction de la quantité de déchets organiques des ménages).
- Démarrage de l'expérimentation sur le broyage des déchets verts à domicile.
- Réorganisation des collectes des déchets verts ménagers suite au démarrage des nouveaux marchés de collecte confiés à la société Sita Ouest.
- Lancement de la consultation pour le renouvellement de la délégation de service public d'exploitation de l'usine d'incinération.
- 8 moutons ont été installés sur le site de stockage de déchets non dangereux des Hautes Gayeulles afin qu'ils débroussaillent 6 ha de zones enherbées.

Elle fait part des principaux indicateurs techniques et financiers.

L'année 2010 est marquée par une tendance à la stabilisation de la quantité totale de déchets ménagers et assimilés, collectés et traités ou valorisés : 190 292 tonnes soit 461 Kg par habitant ; soit - 3,4 % par habitant par rapport à 2009 (594 kg/hab au niveau national en 2007).

*Les ordures ménagères résiduelles* ont un tonnage collecté en légère diminution : -2,6 % par rapport à 2009, ce qui représente 84 447 tonnes soit 209 kg/hab (210 kg/hab en 2009).

Il a été constaté une forte diminution du tonnage des *déchets verts* collecté (déchèteries et porte à porte) : - 20 % par rapport à 2009, ce qui représente 26 600 tonnes soit 65 kg/hab (203 kg/hab au niveau national en déchèteries en 2007).

1426 composteurs individuels ont été vendus aux particuliers en 2010.

En outre, il a été observé une stabilisation du tonnage des *déchets recyclables* collecté : ce qui représente 21 614 tonnes soit 54 kg/hab.

Enfin, *les apports en déchèteries* (hors déchets verts) ont augmenté : + 7,7 % par habitant par rapport à 2009, ce qui représente 42 146 tonnes soit 104,4 kg/hab. Ceux-ci sont en partie liée à l'augmentation des tonnages des déchets d'équipements électriques et électroniques (+15.1%), amiante ciment (+19,4%), plâtre (+45%)...

Du point de vue financier, une nouvelle comptabilité a été mise en place en 2007 par Rennes Métropole. Il s'agit de la méthode ComptaCoût mise au point par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). L'avantage de la méthode est une meilleure traçabilité annuelle des données et la comparaison des coûts entre collectivités utilisatrices de l'outil.

En ce qui concerne le coût aidé (coût de revient de gestion des différents flux) par habitant et par an, collecte et traitement, les chiffres sont les suivants :

Ordures ménagères : 37,7 € (52 € en national)

Déchets recyclables (hors verres) : 7,9 € (13 € en national)

Verres : 0,7 € (1,7 € en national)

Déchèteries : 13.6 € (17 € en national)

Depuis 2007, on constate une majoration des coûts en raison de la prise en considération de l'amortissement des équipements et des charges de structure.

Dépenses de fonctionnement : 34,4 millions d'euros (-6,88% par rapport à 2009). Le personnel et les frais représentent 6,13 % des dépenses.

Recettes de fonctionnement : 49,3 millions d'euros (+10,26% par rapport à 2009).

Dépenses totales d'investissements : 8 629 374 €

Madame Bouthemy donne également les chiffres de la collecte de la commune de Bourgbarré, en tonnage de produit traité :

Ordures ménagères : 586 tonnes soit 184 kg par habitant (Total Rennes-Métropole 209 kg/hab)

Déchets recyclables : 172 tonnes soit 54 kg par habitant (Total Rennes-Métropole 54 kg/hab)

Verres : 83 tonnes soit 26 kg par habitant (Total Rennes-Métropole 31 kg/hab)

Le rapport sur ce service est consultable en Mairie. Il est consultable en ligne et téléchargeable sur le site de Rennes Métropole ([www.rennesmetropole.fr](http://www.rennesmetropole.fr)).

**2011-106 Administration générale. Dénomination d'une place.**

La Commission de dénomination des rues s'est réunie avec pour objectif la dénomination de la place de l'ancien centre commercial.

Il est proposé que cette place soit nommée Lucie Aubrac (de son vrai nom Lucie Samuel, née Bernard).

Ce fut une résistante française sous l'occupation allemande et sous le régime de Vichy pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle est née le 29 juin 1912 à Paris de parents originaires de Saône-et-Loire, morte le 14 mars 2007 à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Elle était l'épouse de Raymond Aubrac.

**Le conseil municipal est invité à :**

- se prononcer sur la proposition de la Commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer la place de l'ancien centre commercial « Lucie AUBRAC ».

**2011-107 Enfance-jeunesse. Restauration collective - tarifs.**

**Vu** le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

**Vu** la délibération n°2007-134 du 27 mars 2007 au sujet de la définition de nouveaux tarifs de restauration scolaire,

**Vu** la délibération n°2010-062 du 5 juillet 2010, relative à la modification des tarifs de restauration collective,

Madame Bouthemy, adjointe à l'enfance-jeunesse, rappelle que le Conseil municipal a choisi de mettre en place les tarifs modulables en fonction du quotient familial en avril 2007 afin de réduire le déficit sans pénaliser les familles à faibles ressources. Les tranches du quotient familial ont été ensuite calquées en utilisant ceux de la CAF en novembre 2009.

L'estimation du coût de revient actuel d'un repas est de 6,23 €, hors investissements (7,05 € avec l'investissement), et se décompose ainsi :

	1 <sup>er</sup> septembre 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2012
* Acquisition des repas auprès du Syndicat intercommunal de restauration	3.33 €	3.39 €
* Adhésion au Syndicat intercommunal de restauration	-	0.40 €
* Salaires du personnel affecté à la restauration (Surveillance au restaurant et sur la cour des écoles, ainsi que l'entretien des locaux et animation), soit 15 agents communaux qui interviennent sur le temps du midi et pendant la journée (ménage)	2,33 €	2.12 €
* Produits d'entretien, éclairage, chauffage, eau, téléphone...	0.27 €	0.31 €
* Assurance	0,007 €	0.008 €

On remarque un coût de revient du repas en augmentation par rapport à l'année précédente du fait de la prise en compte de la participation de la commune au Syndicat intercommunal de restauration.

On remarque cependant des frais de fonctionnement maîtrisés.

Actuellement, le déficit communal pour une moyenne de 48 300 repas servis (+2% par rapport à 2010) est d'environ 110 000 € par an (hors investissements).

Du fait de l'augmentation des coûts de fonctionnement (en énergie : gasoil pour les livraisons, en gaz et en électricité, salaires...), et des salaires, le Syndicat intercommunal de restauration va facturer à la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 le repas enfant à 3,39 €.

Suite au travail de la commission, Madame Bouthemy fait les propositions suivantes de tarifs, avec une actualisation des tranches afin de prendre en compte l'augmentation du SMIC :

Tranches :

Tranches 2011	Enfants	%	Tranches 2012	Enfants	%
de 0 à 749	74	15,13	de 0 à 765,99	84	17,43
de 750 à 949	73	14,93	de 766 à 969,99	74	15,35
950-1049	34	6,95	de 970 à 1072,99	36	7,47
de 1050 - 1149	33	6,75	de 1073 à 1174,99	31	6,43
Supérieur ou égal à 1150	275	56,24	Supérieur ou égal à 1175	257	53,32
Total	489	100,00	Total	482	100,00

Tarifs :

Tranches	Tarifs 2012	Coefficient
de 0 à 765,99	3,39 €	1
de 766 à 969,99	3,59 €	1,06
de 970 à 1072,99	3,80 €	1,12
de 1073 à 1174,99	4,00 €	1,18
Supérieur ou égal à 1175	4,20 €	1,24

**Le conseil municipal est invité à :**

- donner son avis sur les nouvelles tranches et les nouveaux tarifs des repas de la restauration scolaire suivants :

Tranches	Tarifs	Coefficient
de 0 à 765,99	3,39 €	1
de 766 à 969,99	3,59 €	1,06
de 970 à 1072,99	3,80 €	1,12
de 1073 à 1174,99	4,00 €	1,18
Supérieur ou égal à 1175	4,20 €	1,24

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve les nouvelles tranches du quotient familial et les nouveaux tarifs des repas susvisés pour les enfants de la restauration collective,
- dit que toute actualisation des tranches du quotient familial pourra être effectuée en fonction de la réévaluation du SMIC,
- dit que toute actualisation des tarifs pourra être effectuée en fonction du prix du repas facturé par le Syndicat intercommunal de la restauration ou de l'indice des prix à la consommation pour la première tranche du quotient à laquelle on applique un coefficient,
- indique que ces tarifs seront applicables dès le 01 janvier 2012.
- dit que les nouveaux quotients CAF des familles sont pris en compte en janvier de chaque année, dès 2013 (dernière actualisation en septembre 2011).

**2011-108 Enfance - jeunesse. ALSH enfance. Tarifs ALSH.**

**Vu** la délibération n°2009-087 du 13 octobre 2009 relative à la modification des tarifs pour le centre de loisirs,

**Vu** la délibération n°2009-11 du 8 décembre 2009 relative à la modification des tarifs extérieurs pour le centre de loisirs,

Madame Bouthemy, adjointe à l'enfance - jeunesse, rappelle que les tarifs différenciés au niveau de l'Accueil de loisirs « Les copains d'abord » (les mercredis et vacances) en utilisant le quotient familial CAF, ont été mis en place en novembre 2009.

L'estimation du coût de revient actuel d'un enfant est de 32,39 €, hors investissements et subventions, comprenant le personnel communal, l'entretien des bâtiments, l'énergie, l'eau, le téléphone, les assurances. Il est de 28,97 € en prenant en compte l'investissement et les subventions.

Le déficit communal est d'environ 54 000 € pour l'année scolaire 2010/2011.

La fréquentation du centre de loisirs les mercredis et vacances s'est stabilisée en 2010 après une augmentation de 23% entre 2008 et 2009.

Suite au travail de la commission enfance-jeunesse, Madame Bouthemy fait les propositions suivantes de tarifs avec une augmentation de 2,3% (Indice des prix à la consommation sur 1 an en octobre 2011) avec une actualisation des tranches comme indiqué dans la délibération n°2011-107 relative aux tarifs de la restauration collective, afin de prendre en compte l'augmentation du SMIC :

Tranches	Tarifs journée	Coefficient
de 0 à 765,99	8,50 €	0,97
de 766 à 969,99	8,76 €	1
de 970 à 1072,99	9,02 €	1,03
de 1073 à 1174,99	9,29 €	1,06
Supérieur ou égal à 1175	9,55 €	1,09

tarifs 1/2 journée	Coefficient
6,47 €	0,97
6,67 €	1
6,87 €	1,03
7,07 €	1,06
7,27 €	1,09

tarif extérieur	27.38 €	
-----------------	---------	--

20 €	
------	--

**Le conseil municipal est invité à :**

- donner son avis sur les tranches du quotient familial et les tarifs suivants :

Tranches	Tarifs journée	Coefficient
de 0 à 765,99	8,50 €	0,97
de 766 à 969,99	8,76 €	1
de 970 à 1072,99	9,02 €	1,03
de 1073 à 1174,99	9,29 €	1,06
Supérieur ou égal à 1175	9,55 €	1,09

tarif extérieur	27.38 €	
-----------------	---------	--

tarifs 1/2 journée	Coefficient
6,47 €	0,97
6,67 €	1
6,87 €	1,03
7,07 €	1,06
7,27 €	1,09

20 €	
------	--

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve les tranches du quotient familial et les tarifs susvisés pour l'accueil de loisirs sans hébergement des mercredis et vacances scolaires,
- dit que toute actualisation des tranches du quotient familial pourra être effectuée en fonction de la réévaluation du SMIC,
- dit que toute actualisation des tarifs pourra être effectuée en fonction de l'indice des prix à la consommation ou autre méthode le cas échéant pour la deuxième tranche du quotient à laquelle on applique un coefficient,
- indique que ces tarifs seront applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- dit que les nouveaux quotients CAF des familles sont pris en compte en janvier de chaque année, dès 2013 (dernière actualisation en septembre 2011).

#### **2011-109 Enfance - jeunesse. ALSH enfance. Tarifs APS.**

**Vu** la délibération n°2010-057 du 8 juin 2010 relative à la modification des tarifs pour le centre de loisirs,

Madame Bouthemy, adjointe à l'enfance - jeunesse, rappelle que les tarifs différenciés au niveau de l'Accueil de loisirs « Les copains d'abord » (en accueil périscolaire) en utilisant le quotient familial CAF, ont été mis en place en septembre 2010.

L'estimation du coût de revient actuel d'un enfant est de 14,60 €, hors investissements et subventions, comprenant le personnel communal, l'entretien des bâtiments, l'énergie, l'eau, le téléphone, les assurances. Il est de 13,13 € en prenant en compte l'investissement et les subventions.

Le déficit communal est d'environ 19 000 € pour l'année scolaire 2010/2011.

La fréquentation du centre de loisirs en accueil périscolaire a augmenté de 28% en 2010 par rapport à 2009 et la fréquentation 2011 est déjà plus importante que celle de 2010 alors que les mois de novembre et décembre ne sont pas comptabilisés.

Suite au travail de la commission enfance-jeunesse, Madame Bouthemy fait les propositions suivantes de tarifs avec une augmentation de 2,3% (Indice des prix à la consommation sur 1 an en octobre 2011) avec une actualisation des tranches comme indiqué dans la délibération n°2011-107 relative aux tarifs de la restauration collective, afin de prendre en compte l'augmentation du SMIC :

Tranches	Tarifs matin	Coefficient	Tarifs soir	Coefficient	Tarifs matin et soir	Coefficient
de 0 à 765,99	1,35 €	0,97	2,27 €	0,97	3,17 €	0,97
de 766 à 969,99	1,39 €	1	2,34 €	1	3,27 €	1
de 970 à 1072,99	1,43 €	1,03	2,41 €	1,03	3,37 €	1,03
de 1073 à 1174,99	1,47 €	1,06	2,48 €	1,06	3,47 €	1,06
Supérieur ou égal à 1175	1,52 €	1,09	2,55 €	1,09	3,56 €	1,09

Il est proposé d'augmenter le tarif forfaitaire de l'accueil après l'étude au centre de loisirs de 2,3% également passant à 0.82 €.

#### Le conseil municipal est invité à :

- donner son avis sur les tranches du quotient familial et les tarifs suivants pour l'APS :

Tranches	Tarifs matin	Coefficient	Tarifs soir	Coefficient	Tarifs matin et soir	Coefficient
de 0 à 765,99	1,35 €	0,97	2,27 €	0,97	3,17 €	0,97
de 766 à 969,99	1,39 €	1	2,34 €	1	3,27 €	1
de 970 à 1072,99	1,43 €	1,03	2,41 €	1,03	3,37 €	1,03
de 1073 à 1174,99	1,47 €	1,06	2,48 €	1,06	3,47 €	1,06
Supérieur ou égal à 1175	1,52 €	1,09	2,55 €	1,09	3,56 €	1,09

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve les tranches du quotient familial et les tarifs susvisés pour l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'APS,
- indique que le tarif forfaitaire de l'accueil après l'étude au centre de loisirs est à 0.82 €,
- dit que toute actualisation des tranches du quotient familial pourra être effectuée en fonction de la réévaluation du SMIC,
- dit que toute actualisation des tarifs pourra être effectuée en fonction de l'indice des prix à la consommation ou autre méthode le cas échéant pour la deuxième tranche du quotient à laquelle on applique un coefficient,
- indique que ces tarifs seront applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- dit que les nouveaux quotients CAF des familles sont pris en compte en janvier de chaque année, dès 2013 (dernière actualisation en septembre 2011).

#### **2011-110 Enfance - jeunesse. Projets petite enfance.**

Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux réalisé par le CCAS en 2010, un état des lieux sur la petite enfance a pu être dégagé sur la commune.

Dans l'ensemble, les parents et les professionnels sont satisfaits des modes de gardes, mais pour les parents, le manque d'accueil collectif sur la commune, l'isolement social ont été relevés plusieurs fois.

Parents et assistantes maternelles sont demandeurs dans la grande majorité de rencontres avec d'autres personnes, dont des professionnels, dans un local adapté.

Dans un premier temps, un espace - jeu a été mis en place par la commune en septembre 2009 pour les assistantes maternelles.

Il s'agit d'un lieu d'animation collective ouvert aux enfants de moins de 3 ans accompagnés de leur adulte référent (les assistantes maternelles, parents...).

La mise en place d'un professionnel pour animer cette structure en 2012 permettra de favoriser la socialisation des enfants, leur éveil en lien avec les assistantes maternelles.

Le souhait de la commune est l'intervention d'un professionnel deux fois 2 heures par semaine.

Pour répondre aux attentes des parents et développer ainsi une offre complémentaire, un projet de lieu d'accueil enfant-parent est proposé en début de printemps 2012.

C'est un espace ouvert aux enfants de moins de 6 ans.

Il permet aux parents d'échanger entre eux et avec des professionnels sensibilisés au travail sur le lien avec les enfants.

Il permet de renforcer les liens entre enfants et parents, de valoriser les compétences et l'épanouissement de chacun, de rompre l'isolement social, de prévenir les dysfonctionnements dans la relation.

Les conditions d'ouverture sont :

- un local adapté,
- au moins 2 professionnels accueillants,
- un gestionnaire et un budget spécifique
- un règlement intérieur,
- les modalités d'évaluation du service.

La commune va solliciter la CAF et le Conseil général pour une demande de subventions pour ces projets à la fois pour le fonctionnement (intervention de professionnels, fluides...) et pour l'investissement (jeux, coin à langer...)

#### **Le conseil municipal est invité à :**

- donner son avis sur la création du lieu d'accueil enfant-parent, et la mise en place d'un professionnel à l'espace-jeu.
- Indiquer un mode de gestion de ces structures.
- autoriser le Maire à faire une demande de subventions à la CAF et au Conseil général pour la réalisation de ces projets et à signer tous documents s'y rapportant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- - donne un avis favorable à la création du lieu d'accueil enfant-parent, et à la mise en place d'un professionnel à l'espace-jeu.
- Indique que ces structures seront gérées par la commune.
- autorise le Maire à faire une demande de subventions à la CAF et au Conseil général pour la réalisation de ces projets et à signer tous documents s'y rapportant.

#### **2011-111 Finances. Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées.**

Le Code Général des Collectivité Territorial, dans son article L 2321-2, rend obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements, les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées. Il s'agit par exemple de subventions versées au Syndicat d'Energie pour l'extension du réseau électrique.

## Le Conseil municipal est invité à :

- fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe à 8 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées.

### 2011-112 Finances. Décision modificative du Budget n°3.

Le Conseil municipal de Bourgbarré approuve à l'unanimité, les modifications suivantes du budget 2011 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612 : Énergie - Électricité	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623 : Alimentation	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6135 : Locations mobilières	0.00 €	2 328.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61522 : Bâtiments	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>24 728.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles e	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>0.00 €</b>	<b>150.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7067 : Redevances et droits des services périscolaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ve</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>
R-7388 : Autres taxes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 158.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>18 158.00 €</b>
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 720.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 720.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>0.00 €</b>	<b>39 878.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>39 878.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-280418 : Autres organismes publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>150.00 €</b>
D-2112 : Terrains de voirie	0.00 €	1 895.90 €	0.00 €	0.00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	0.00 €	444.85 €	0.00 €	0.00 €
R-1328 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 340.75 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 340.75 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 340.75 €</b>
R-13251-150 : VOIRIE GENERALE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 881.00 €
R-1326-238 : Informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €
R-1328 : Autres	0.00 €	0.00 €	1 848.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement reçues</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 848.00 €</b>	<b>11 981.00 €</b>
D-20418 : Autres organismes publics	0.00 €	3 400.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2111-256 : Réserve foncière	0.00 €	13 250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2112 : Terrains de voirie	1 685.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2113 : Terrains aménagés autres que voirie	163.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-238 : Informatique	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-140 : ACQ. DIVERSES	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>8 848.00 €</b>	<b>14 750.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-128 : ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	4 231.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-150 : VOIRIE GENERALE	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-251 : Aménagement bassin tampon La Douettée	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-253 : Aménagement triangle de sécurité Roche c	2 250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>13 250.00 €</b>	<b>14 231.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>22 098.00 €</b>	<b>34 721.75 €</b>	<b>1 848.00 €</b>	<b>14 471.75 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>52 501.75 €</b>		<b>52 501.75 €</b>

## 2011-113 Finances. Tarifs communaux 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les nouveaux tarifs qui s'établissent comme suit après une augmentation de 2,3% sur la plupart des tarifs.

### Location de vaisselle aux particuliers

Le nettoyage est à la charge de l'utilisateur

	2010	2011	2012
100 couverts	57,79 €	58,94 €	<b>60,30 €</b>
130 couverts	75,13 €	76,64 €	<b>78,40 €</b>
200 couverts	115,61 €	117,92 €	<b>120,63 €</b>
300 couverts	173,41 €	176,88 €	<b>180,95 €</b>
50 verres pour vin d'honneur	5,73 €	5,84 €	<b>5,97 €</b>

### LÉGENDE :

Fond grisé : tarifs applicables au 1er janvier 2012

Fond blanc : anciens tarifs.

### Remplacement vaisselle cassée

Assiette	2,95 €	3,01 €	<b>3,08 €</b>
Assiette à dessert	2,95 €	3,01 €	<b>3,08 €</b>
Tasse à café et soucoupe	4,29 €	4,38 €	<b>4,48 €</b>
Verre	1,25 €	1,27 €	<b>1,30 €</b>
Pichet	11,44 €	11,67 €	<b>11,94 €</b>
Couvert à l'unité	0,99 €	1,01 €	<b>1,03 €</b>

### Prêt de matériel

Par barrière ou par panneau/jour pour les particuliers. Gratuit pour les associations	0,77 €	0,79 €	<b>0,81 €</b>
--	--------	--------	---------------

### Tarif pour la publicité dans le bulletin municipal pour 4 parutions annuelles

Quart de page	161,12 €	164,34	<b>168,12 €</b>
1/8 de page	92,07 €	93,91	<b>96,07 €</b>

### Abonnement bulletin municipal 11 numéros\*

	22,00 €	22,44 €	<b>22,96 €</b>
--	---------	---------	----------------

\*Pour les personnes n'habitant pas la commune, frais de port inclus

Abonnement bibliothèque	8,50 €	8,50 €	<b>8,70 €</b>
-------------------------	--------	--------	---------------

### TARIFICATIONS POUR LE CIMETIERE

#### Travaux funéraires

Réception des corps	20,00 €	20,00 €	<b>20,00 €</b>
Exhumation avec caveau	20,00 €	20,00 €	<b>20,00 €</b>
Exhumation sans caveau	20,00 €	20,00 €	<b>20,00 €</b>

#### Concessions

30 ans	173,78 €	177,26	<b>181,34 €</b>
50 ans	347,38 €	354,33	<b>362,48 €</b>

Répartition Concession 30 ans commune 2/3 **120,90€** CCAS 1/3 **60,44€**

Répartition concession 50 ans commune 2/3 **241,66€** CCAS 1/3 **120,82€**

#### Columbarium

	2010	2011	2012
15 ans	517,92 €	528,28 €	<b>540,43 €</b>
30 ans	1 035,84 €	1 056,56 €	<b>1 080,86 €</b>
Ouverture et fermeture des emplacements	23,01 €	23,47 €	<b>24,01 €</b>

### TARIFICATION DES SALLES

#### Salle Polyvalente (caution : 1 000€ pour tous)

	SANS REPAS			AVEC REPAS		
	½ journée	Journée	Soirée	1 Repas	2 Repas	
PARTICULIERS COMMUNAUX	74,45 €	111,68 €	93,05 €	186,14 €	232,66 €	2010
	75,94 €	113,91 €	94,91 €	189,86 €	237,31 €	2011
	<b>77,69 €</b>	<b>116,53 €</b>	<b>97,09 €</b>	<b>194,23 €</b>	<b>242,77 €</b>	2012
PRENEURS EXTERIEURS	148,90 €	223,34 €	186,14 €	372,26 €	428,25 €	2010
	151,88 €	227,81 €	189,86 €	379,71 €	436,82 €	2011
	<b>155,37 €</b>	<b>233,05 €</b>	<b>194,23 €</b>	<b>388,44 €</b>	<b>446,87 €</b>	2012
<b>VIN D'HONNEUR</b>	35,08 €	35,79 €	<b>36,61 €</b>			

**VIN D'HONNEUR:** (Nettoyage à la charge des utilisateurs)

Si la salle est louée pour une fête, le retour est compté en ½ journée.

Il est précisé que la musique n'est plus autorisée dans cette salle **au-delà d'une heure du matin.**

#### Salle Le Bélardon Les Dômes de l'Isle (caution : 1 000€ pour tous)

	SANS REPAS			AVEC REPAS		
	½ journée	Journée	Soirée	1 Repas	2 Repas	
PARTICULIERS COMMUNAUX	56,93 €	87,99 €	72,46 €	144,92 €	181,15 €	2010
	58,07 €	89,75 €	73,91 €	147,82 €	184,77 €	2011
	<b>59,41 €</b>	<b>91,81 €</b>	<b>75,61 €</b>	<b>151,22 €</b>	<b>189,02 €</b>	2012
PRENEURS EXTERIEURS	119,04 €	175,98 €	144,92 €	295,02 €	336,42 €	2010
	121,42 €	179,50 €	147,82 €	300,92 €	343,15 €	2011
	<b>124,21 €</b>	<b>183,63 €</b>	<b>151,22 €</b>	<b>307,84 €</b>	<b>351,04 €</b>	2012
<b>VIN D'HONNEUR</b>	35,08 €	35,79 €	<b>36,61 €</b>			

**VIN D'HONNEUR:** (Nettoyage à la charge des utilisateurs)

Si la salle est louée pour une fête, le retour est compté en ½ journée.

Il est précisé que la musique n'est plus autorisée dans cette salle **au-delà d'une heure du matin.**

**Salle Lamballais, Salle des Anciens Combattants et Salle Maugère (caution : 300 € pour tous)**

	1/2 journée	Journée	Soirée	
PARTICULIERS COMMUNAUX	36,95 €	54,90 €	46,46 €	2010
	37,69 €	56,00 €	47,39 €	2011
	<b>38,56 €</b>	<b>57,29 €</b>	<b>48,48 €</b>	2012
PRENEURS EXTERIEURS	73,91 €	91,86 €	82,36 €	2010
	75,39 €	93,69 €	84,01 €	2011
	<b>77,12 €</b>	<b>95,84 €</b>	<b>85,94 €</b>	2012
<b>VIN D'HONNEUR</b>	35,08 €	35,79 €	<b>36,61 €</b>	

**VIN D'HONNEUR:** (Nettoyage à la charge des utilisateurs)

Il est précisé que la musique n'est plus autorisée, dans cette salle, **au-delà de 22 heures.**

Il est institué deux tarifs forfaitaires pour les locations de salles aux associations communales, au-delà des deux gratuités annuelles :

- 80€ pour la salle polyvalente,

- 30€ pour la salle Lamballais, la salle des Anciens Combattants ou la salle Maugère.

Pas d'augmentation de ces tarifs pour l'année 2012.

**2011-114 Patrimoine. Vente de terrains communaux à la Vayrie.**

Dans le cadre d'un développement de l'activité du centre équestre de la Vayrie qui atteint un rayonnement régional, Monsieur Couturier, actuel propriétaire, souhaite acquérir des terrains situés à l'est de l'étang de la Vayrie, Il utilisera ces terrains pour laisser paître les chevaux.

Une parcelle représente environ 10 000 m<sup>2</sup> en zone A et N dans le PLU et la seconde environ 6 000 m<sup>2</sup> en zone A dans le PLU. Elles représentent une partie de la parcelle cadastrée ZH 235p (237 117 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune.

Le terrain de 10 000 m<sup>2</sup> est actuellement une prairie, le second de 6 000 m<sup>2</sup> est également une prairie où la pente rend son entretien difficile pour la commune.

L'estimation de France Domaines a été fixée à 0.5 €/ m<sup>2</sup>.

La vente est estimée à environ 8 000 €.

La commission urbanisme réunie le 26 novembre est favorable au projet de vente. Elle demande cependant à ce que soient préservés les chemins piétonniers et qu'ils ne soient pas utilisés par les chevaux (en particulier l'allée du Château).

**Le conseil municipal est invité à :**

- donner un avis sur la vente de terrains communaux à la Vayrie estimée à 8000 €,
- dit que les frais de géomètre et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- donne un avis favorable à la vente de terrains communaux à la Vayrie estimée à 8000 €
- demande à Monsieur Couturier de préserver les chemins piétonniers, situés à proximité, du passage des chevaux (notamment l'allée du Château),
- dit que les frais de géomètre et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**2011-115 Ressources humaines. Personnel. Avancement de grade - suppression et création de poste**

**Vu** la délibération n° 2009- 029 du 10 mars 2009 au sujet des avancements de grade et de la détermination des règles d'avancement et des taux de promotion,  
**Vu** la saisine de la commission administrative paritaire,

Un agent a la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un examen professionnel.

Les critères suivants étant remplis par l'agent :

- o Le poste occupé par l'agent actuellement dans l'organigramme et le profil de poste actuel correspond à la situation d'avancement proposée,
- o Cet agent ayant donné pleinement satisfaction dans ses missions durant les dernières années,

De plus, les crédits étant disponibles sur le budget communal,

Monsieur Nouyou propose la transformation du poste suivant :

	<b>Temps de travail</b>	<b>Situation actuelle Poste à supprimer</b>	<b>Situation d'avancement proposée Poste à créer</b>	<b>A compter du du</b>
1 poste	35h/35h	Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	01/01/2012

**Le conseil municipal est invité à :**

- donner un avis sur la transformation de poste suivante : le poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe sera supprimé pour créer un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe.
- dire que ces suppressions et création de poste seront effectives dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Les crédits étant disponibles au budget, à l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable sur cette transformation de poste et approuve le fait que cette transformation soit effective à la date précédemment indiquée.

**2011-116 Ressources humaines. Personnel – tableau des effectifs.**

Monsieur Nouyou informe les conseillers du nombre d'agents présents au 31 décembre 2011 : 37 agents dont 5 CDI

- 1 Attaché principal, à temps complet, détaché sur une poste de Directeur Général des services des communes de 2000 à 10000 habitants
- 1 attaché - temps complet
- 1 rédacteur principal - temps complet autorisé à travailler à 90%
- 2 adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe – temps complet
- 1 adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet 21h/35h

- 1 adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe – temps non complet 28h00
- 1 adjoint territorial du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe – temps complet
- 1 adjoint territorial d'animation 2<sup>ème</sup> classe – temps complet
- 1 Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe – temps complet
- 1 Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe – temps complet
- 3 adjoints techniques territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe – temps complet
- 3 adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe – temps complet
- 1 ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet 33h00
- 1 ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet 28h00
- 1 ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet 31h09
- 1 ATSEM 1<sup>ère</sup> classe – temps non complet - 28h00
  
- 1 adjoint Technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe – temps non complet – 22h10
  
- 1 adjoint Technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe - temps non complet – 30h40
- 1 adjoint Technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet 27h60
- 1 adjoint Technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet 28h00
- 1 adjoint Technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet 28h80
- 1 adjoint Technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet 30h00
- 1 adjoint Technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet 32h90
- 1 adjoint Technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet 33h78
- 1 adjoint Technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet 34h00
- 1 adjoint Technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe – temps non complet 18h40
  
- 1 Animateur chef – CDI – temps non complet - 30h85
- 1 Animateur principal – CDI – Temps non complet 30h50
- 1 Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe – CDI - Temps non complet – 25h65
- 1 Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe – CDI - temps non complet – 27h55
- 1 Adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe – titulaire - temps non complet – 33h75
- 1 Adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe – CDI – temps non complet – 25h80

**2011-117 Urbanisme. Extension du centre de loisirs- demande de subvention au Conseil régional.**

Le projet d'extension du centre de loisirs a été approuvé par le Conseil municipal le 8 mars 2011. Monsieur le Maire rappelle aux membres les caractéristiques essentielles du projet. L'arrivée importante de familles dans les lotissements a rendu cette extension indispensable. En effet, vu l'augmentation de la fréquentation du nombre d'enfants au centre de loisirs, la commune a été obligée de louer des bâtiments mobiles pour les accueillir dans de bonnes conditions.

L'extension comprendrait la construction de salles d'activités avec un sas d'accueil et la restructuration des sanitaires. Ce centre est utilisé à la fois pour l'accueil de loisirs enfance et pour l'accueil périscolaire.

Le coût des travaux s'élève à 196 489 € HT. Il convient d'y ajouter les honoraires d'architecte pour 18 667 € HT et les frais liés aux autres intervenants : le bureau de contrôle pour 4 348 € HT, le coordonnateur sécurité pour 2 676.00 € HT et les études de sols pour 2 007 € HT.

Un plan prévisionnel des travaux a été établi :

<b>COÛT DU PROJET HORS TAXES</b>	
Travaux	196 489.00 €
Honoraires	27 698.00 €
Imprévus	813.00 €
<b>Total</b>	<b>225 000.00 €</b>

<b>FINANCEMENT DU PROJET</b>	
Caisse d'Allocations Familiales ( <b>en cours</b> )	67 500.00 €
Pays de Rennes	41 250.00 €
Commune	116 250.00 €
<b>Total</b>	<b>225 000.00 €</b>

Une demande d'aide à l'investissement a été déposée auprès de la CAF, le dossier est en cours d'instruction. Un courrier a également été envoyé au Conseil général et à Rennes Métropole aux fins d'obtenir une participation du contrat de territoire. Le Conseil régional pourrait aussi intervenir dans le cadre du Contrat de Pays. Pour ce dernier, il s'agirait d'une somme forfaitaire de 41 250 €.

Madame Le Chêne apporte quelques précisions concernant l'établissement du dossier de permis de construire et la qualité du projet. Le bureau d'architecte travaille en collaboration avec le CONSEIL LOCAL à l'ENERGIE (Clé) pour la partie environnementale et développement durable du projet (ventilation à double flux, choix des matériaux par exemple). Par ailleurs, La municipalité a également souhaité associer les enfants en y ajoutant un volet culturel. Pour la signalétique du centre, un groupe de travail composé d'élus et de représentants de l'accueil de loisirs et périscolaire propose la mise en place d'une mosaïque sur le mur de la structure. La conception et la réalisation de cet œuvre seraient prises en charge par les enfants fréquentant le centre. Une artiste qui a déjà travaillé sur la commune a été contactée et a proposé un devis d'environ 4 000 € pour apporter son savoir-faire d'artiste, le suivi auprès des enfants et la fourniture des matériaux. Cette somme venant se rajouter au coût du projet.

#### **Le Conseil municipal est invité à :**

- se prononcer sur les volets artistique et environnemental du projet et à solliciter les subventions pour cet investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve les volets développement durable et artistique impliquant les enfants du centre de loisirs,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- sollicite la subvention de la Région Bretagne, au titre de l'enveloppe 3 du contrat de pays de Rennes,
- sollicite également les aides financières qui pourraient être apportées dans le cadre du Contrat de territoire entre Rennes Métropole et le Conseil général.

## 2011-118 Questions diverses.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune sur les ventes suivantes :

- Vente d'une maison au 4, rue d'Orgères
- Vente d'une maison au 20, rue de l'Ancienne Mairie,
- Vente d'une maison au 4, rue François Mauriac.

Séance comprenant les délibérations du n°2011-102 au n°2011-118 et clôturée à 22 H 45.

*NOUYOU Didier*

*BOUTHEMY Catherine*

*CHATELLIER Marie-Christine*

*CROCQ Alain*

*DEVILLE Serge*

*FOURAGE Jean-Michel*

*GENTRIC Annick*

*LAUNAY Didier*

*LE CHÊNE Véronique*

*LE MALET Brigitte*

*LERAY Patrick*

*POULAUD Pierre*

*SÉVEN Dominique*

*SORAIS Jean -Paul*